

AVIS PUBLIC

Règlement 1091-19 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Rur.10 – 412, boulevard Perron Ouest)

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 1^{er} avril 2019;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 1^{er} avril 2019;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 6 mai 2019;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 11 juin 2019;

Que tous les frais exigibles ont été versés ;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 9^e jour de juillet 2019

Céline LeBlanc
Greffière